

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2010

Point N° 1 : La commune a octroyé une subvention supplémentaire de 17 941,50 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour financer sa participation à l'Atelier Chantier d'Insertion confié par la commune à l'Institut Régional Appliqué à la Formation Professionnelle (IRAFOR).

Point N° 2 : Une subvention de 1 200 € a été accordée à l'Escrime Club de DESHAIES pour ses activités annuelles.

Point N° 3 : une motion a été prise en faveur des « Objectifs du Millénaire pour le Développement ». Cet organisme s'est fixé un cadre d'action autour de Huit Objectifs à réaliser d'ici à 2015 :

- Une réduction de la pauvreté et de la faim
- L'Éducation primaire pour tous
- La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- La réduction de la mortalité infantile
- L'Amélioration de la santé maternelle
- La lutte contre les grandes pandémies
- La promotion d'un environnement durable
- Le développement d'un partenariat au niveau mondial pour réaliser ces objectifs.

Les débiteurs doivent à la commune plus de 600 000 € (loyers, terrains, prestations diverses...)

Point N° 4 : Le conseil a donné une autorisation permanente au comptable public pour poursuivre tous les débiteurs de la commune (émission de commandements, opposition à tiers



détenteurs, etc...).

La créance de la commune est estimée à plus de 600 000 €.

Point N° 5 : L'Assemblée a déterminé les ratios « promus-promouvables » pour permettre l'avancement d'une partie du personnel :

- Attaché à Attaché principal : 100%
- Adjoints administratifs de 2eme classe à 1ere classe : 100%
- Adjoints techniques de 2eme classe à 1ere classe : 75%

Point N° 6 : Le maire a été autorisé à entreprendre auprès de l'Agence Française de Développement les démarches en vue d'obtenir un prêt à court terme pour préfinancer à hauteur de 80% la subvention FEDER obtenue pour construire la Station d'Épuration de Bas Vent/ Fort Royal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2010

Le conseil a examiné le compte rendu annuel d'activités de l'opération « RHI de FERRY », pour l'année 2009.

Le document est consultable à la mairie

En présence de la société « URBIS », l'Assemblée a pris connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est l'élément de base du Plan Local d'Urbanisme. Il fera l'objet d'un débat au sein du conseil et sera soumis à la discussion de la population (réunions publiques, ouverture d'un registre).

Conformément à l'article L.2224-6 du CGCT la commune doit disposer de deux budgets distincts « EAU » et « ASSAINISSEMENT ». Les dépenses de ces services sont obligatoirement financées par les taxes et redevances prélevées sur les usagers directs.

A cet effet l'Assemblée a décidé d'instaurer une redevance d'assainissement collectif, proportionnelle au volume d'eau consommée, dans les secteurs desservis par une station d'épuration publique, en fonction des tranches ci-après :

- Tranche 1 de 0 à 150 M³ : 0,746 €/M³
- Tranche 2 de 151 à 300 M³ : 1,20 €/M³
- Tranche 3 de 301 à 1 000 M³ : 1,30 €/M³
- Tranche 4 au-delà de 1 000 M³ : 1,38 €/M³

En plus de ce tarif, l'Office de l'eau prélèvera une redevance dite de modernisation des réseaux de collecte soit 0,019 €/M³ en 2011 et 0,038 €/M³ en 2012.

La commune a demandé à l'Etat de déclarer l'ensemble du territoire en état de catastrophe naturelle après les fortes pluies des 06 et 07 Octobre 2010.

Un avis favorable a été émis sur le programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau de la GUADELOUPE préparé par le Conseil Régional.

Le conseil demande à l'Assemblée Régionale de compléter son projet en ajoutant à la liste les cours d'eau qui présentent un danger imminent pour la population et pour lesquels des demandes d'intervention ont maintes fois été formulées :

- Les Petite et Grande Rivières de FERRY
- la Rivière FORBAN
- La Rivière ZIOTTE
- Les Rivières DESTINE et TOCA à Caféière
- La Ravine CLEMENCE
- la Rivière de DESHAIES (dans le Bourg)

Une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité .Elle sera payée par EDF.

Le maire a été autorisé à défendre les intérêts de la commune, devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX et toutes autres juridictions, dans l'affaire qui l'oppose au ministère de l'Intérieur, de l'Outre- Mer et des collectivités locales sur la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2 000.

Enfin l'Assemblée s'est prononcée favorablement sur l'extension des compétences de la communauté de communes du Nord Basse Terre en vue de sa transformation éventuelle en communauté d'agglomération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2010

En présence de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (SY.MEG), le conseil a pris connaissance du rapport d'activités 2008/2009 de l'Etablissement.

Le conseil a donné un avis favorable à l'adhésion de la Commune de POINTE NOIRE à la Communauté de Communes du Nord Basse- Terre ;

La Commune a accepté une subvention de 80 000€ octroyée par le Conseil Général pour améliorer la route d'accès au colège.

A une très courte majorité, l'Assemblée a donné un avis favorable au retrait de la commune de BOUILLANTE du Syndicat Intercommunal des Sites et Plages de la Guadeloupe, en respect de la souveraineté de la collectivité et à cause du manque d'activités chronique du syndicat.

Suite à un accident survenu en Janvier 1995 sur la plage de Grande Anse, la Commune vient d'être condamnée par le tribunal administratif de Basse terre (jugement du 07 Octobre 2010) a versé, à la victime Mr AMEGBOH, la Somme de 1.520 591,00 € et 450 642,73 € à la sécurité sociale.

Le Maire est autorisé à faire appel de ce Jugement devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX.

Monsieur Hilaire Mégy a saisi le tribunal Administratif de Basse Terre (requête du 04 Novembre 2010) pour demander l'annulation d'un permis de construire accordé par la Mairie à Monsieur MANIOC Alain le 19 Février 2007 et à lui verser la somme de 5 000 €.

Le maire est autorisé à défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Les locataires de la Zone artisanale de FORBAN, du centre

commercial « Les Marais » et de la Plage de La Perle restent devoir à la Commune plus de 300 000€ de loyers. Le maire est autorisé à saisir la justice pour résilier les contrats et obtenir l'expulsion des mauvais payeurs.

Les fosses communales du cimetière sont dorénavant louées au tarif annuel de 150 €, renouvelable deux années consécutives maximum. A l'issue de cette période, les restes des défunts seront, automatiquement et sans autorisation préalable de la famille, transférés dans l'ossuaire.



L'ossuaire du cimetierre

INFORMATIONS PRATIQUES

REGULARISATION 50 PAS GÉOMETRIQUES

Dans le cadre de la régularisation foncière des occupants sans titre de la zone des 50 pas géométriques, l'Agence (AG 50) poursuit son action en faveur des administrés.

Madame le Député-Maire de Deshaies informe la population que deux agents de l'AG 50 munis de leurs badges et une lettre d'accréditation sont sur le terrain afin de répertorier tous les bâtis occupés se trouvant dans cette zone et dont les rési-

dents n'auraient pas régularisé leur situation. Les intéressés sont invités à entreprendre les démarches leur permettant de monter leur dossier de demande de cession et ce avant le 31 décembre 2012.

Le Député-Maire souhaite que le meilleur accueil leur soit réservé aux enquêteurs.

SENSIBILISATION A L'ELAGAGE

Depuis la loi de la réglementation des télécommunications de 1996, l'entreprise France Télécom qui a en charge le service universel des télécommunications, ne peut plus effectuer certaines prestations.

En effet, l'élagage des arbres qui représentent un danger pour le réseau aérien de la téléphonie est désormais une prérogative dédiée aux propriétaires des arbres, ou aux gestionnaires de la voirie.

Dans un souci de prévention, nous vous rappelons la nécessité d'élaguer vos arbres, ou de faire réaliser cette opération par un

tiers, afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement du réseau des télécommunications.

Aussi, nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article L65 de la loi 26 07 1996 qui prévoit en cas d'infraction, une amende 1500€ à l'encontre de tous contrevenants, par câble détérioré.

Afin de réaliser un élagage efficace et protégeant les câbles du réseau, l'entreprise France Télécom se tient à la disposition des propriétaires pour un accompagnement.

RAMASSAGE D'ANIMAUX EN DIVAGATION

Afin d'éviter la prolifération d'animaux sur la voie publique et assurer l'hygiène et la sécurité des citoyens, une cam-

pagne de ramassages de chiens errants est organisée sur le territoire, au cours du premier trimestre 2011, d'après le calendrier suivant :

JANVIER	LIEUX
05/01/2011	FERRY - PLAGE LEROUX- CENTRE VILLE -PLAGE DE RIFLET -PLAGE DE LA PERLE
26/01/2011	CENTRE VILLE - FERRY - PLAGE DE GRANDE ANSE - PLAGE DE RIFLET - FORT ROYAL
FEVRIER	LIEUX
03/02/2011	CENTRE VILLE - FERRY - PLAGE DE GRANDE ANSE - PLAGE DE RIFLET - PLAGE DE LA PERLE - PLAGE LEROUX
24/02/2011	CENTRE VILLE - FERRY - PLAGE DE GRANDE ANSE -PLAGE DE RIFLET / PLAGE LEROUX
MARS	LIEUX
03/03/2011	CENTRE VILLE -FERRY - PLAGE DE GRANDE ANSE - PLAGE DE RIFLET - FORT ROYAL
24/03/2011	CENTRE VILLE - FERRY - PLAGE DE GRANDE ANSE - PLAGE DE RIFLET - PLAGE LEROUX

LA DECHETTERIE DE DESHAIES

UN ÉQUIPEMENT SOUS UTILISÉ

La réalisation de la déchetterie de DESHAIES s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'élimination des déchets. Cette installation est un outil de collecte et de tri des déchets en apport volontaire, ce qui contribue à combattre efficacement la fabrication des décharges sauvages sur notre territoire. C'est un espace clos, aménagé et surveillé où les utilisateurs déposent leurs déchets jugés hors d'usage ou encombrants tels :

- Batteries et huiles usagées
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Emballages plastiques, verre
- Encombrants tout venant
- Gravats, papier, et carton

C'est aussi un moyen de lutter contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières «revalorisables».

LE TRI SELECTIF

LA DECHETTERIE DE DESHAIES

Lieu-dit Guyonneau – 97126 DESHAIES

Tél : 0590 88 51 10

Les heures d'ouverture :

Lundi - mardi - jeudi et vendredi : 7h00 à 15h00

Mercredi : 7h00 à 18h00

Samedi et dimanche : 7h00 à 13h00.

LE CENTRE DE TRI DE L'ESPÉRANCE :

mercredi 11h00 à 15h00

samedi 8h00 à 12h00.

D'autre part, certains déchets méritent un traitement spécifique sont interdits sur le site, tels :

- Cadavres d'animaux
- Déchets d'amiante
- Déchets médicaux
- Extincteurs et bouteille de gaz,
- Ordures ménagères
- Pneus

L'accès au site est gratuit pour les usagers munis de la carte délivrée par la CCNBT. Pour faciliter leur accueil, la déchetterie offre une grande amplitude horaire. Malgré tout, la déchetterie reste encore méconnue par le grand public et donc sous utilisée.

Depuis le transfert de la compétence des ordures ménagères à la Communauté de Communes du Nord Basse-Terre, la commune de DESHAIES n'est plus habilitée à traiter cette problématique. En cas d'impérieuse nécessité, il conviendrait de s'adresser directement à l'organisme intercommunal.

Une question, un doute ?

CCNBT : Communauté de communes
du Nord Basse-Terre

ou 0590.28.57.48

www.ccnbt@wanadoo.fr

Numéro vert gratuit : 0800 097 115

CRABES : LUTTE ACTIVE CONTRE LE BRACONNAGE

La Municipalité attache un intérêt particulier à la sauvegarde du patrimoine. Le 12 Février 2003, elle a pris un arrêté afin de préserver et réglementer la capture des crabes de terre du type « Cardisoma Guehni ». La lutte continue contre le braconnage sauvage mettant en danger cette espèce animale, surtout en période de reproduction.

Depuis 7 ans, la Police Municipale, en collaboration étroite avec la Gendarmerie Nationale et quelques administrés de la Commune, soucieux de laisser un patrimoine culturel authentique de la flore et de la faune aux générations futures, font avec assiduité un travail de terrain et de pédagogie auprès des usagers.

Les Policiers et Agents de Sécurité de la Voie publique (ASVP) ont saisi plus de 800 pièges et ont relâché de nombreux crustacés immatures dans la nature entre 2003 à 2010.

Conscient de la fragilité de notre écosystème, et compte tenu de la virulence des méthodes destructrices utilisées par les braconniers (produits toxiques et chimiques), une amende a été instaurée afin de contraindre les peu scrupuleux à cesser leur activité illicite.



Destruction des pièges à crabes par la police municipale

AVIS DE MARIAGES

Nos félicitations aux heureux mariés

NOMS ET PRENOMS

DATES

DURPES François Willy avec VEROIX Cindy Astrid.....	3 décembre 2010
GUILLAUME Eric Jean avec EL HAMOUDY Ghizlane.....	21 août 2010
JUDITH Mathieu Agthe avec MODESTE Myrna Venise.....	28 octobre 2010
PAISLEY Willy avec REGENT Francine Ingrid.....	24 juillet 2010
REPIR Cédric Fabien avec BENJAMIN Isabelle Murielle.....	5 août 2010
SAJN Samuel Dusan Jacques avec CHRISTNA CHERR Cindy.....	18 décembre 2010
URSULET Michel Marie-Joseph Maurice avec JEAN Jany Frédérique.....	28 août 2010
VALLE Stéphane Marie Jean avec MELNIKOVA Elena.....	9 octobre 2010

AVIS DE DÉCÈS 2010

Nous nous associons à la tristesse des familles douloureusement touchées

NOMS ET PRENOMS

DATES

BARNABOT Emmanuel Octavius.....	28 juillet 2010
BEAUJOUR Rosane Léon Marie.....	7 octobre 2010
BIVOUAC Marie-Anne Olivette.....	17 août 2010
BRUCHER Thierry Jules.....	26 septembre 2010
CAPRESSE Christophe Marie-Anne Rose-Aimée.....	2 août 2010
CHARINI Maurice Guillaume.....	5 juin 2010
DESBONNES François Adèle.....	24 août 2010
GARNIER Léandre Urbain.....	17 août 2010
HIBADE Constance Miraly.....	11 décembre 2010
JEAN-PIERRE Lucie.....	25 mai 2010
JOSEPH-LOCKEL Euloge Léonville Abdon.....	12 novembre 2010
LEVEILLE Abel Aline.....	16 octobre 2010
LOISEL Marcel Marie.....	6 août 2010
MODESTE Tiburce Anisette.....	1er novembre 2010
NAVILIAT Lucien.....	11 juillet 2010
RABOT Paul Edmond.....	23 juillet 2010
SAINT-MARC Clarisse.....	28 août 2010
SALCEDE Lucien Gustambert.....	10 août 2010
THOMIAS Marius Montout.....	24 août 2010
UGOLIN Fortuné Ferdinand.....	3 août 2010
VALLUET Circoncis Anicia.....	6 août 2010
VALLUET Séverine Marietta.....	28 septembre 2010

NOS REALISATIONS

TRAVAUX DU BOULEVARD DE VWE MOUN

Les travaux d'aménagement du bord de mer de Vwè Moun sont achevés. L'équipe municipale procédera très prochainement à l'inauguration de cet espace très convivial pour les promenades à pied ou en rollers.



STATION D'ÉPURATION À BIODISQUES.

Le traitement des eaux usées de la zone est effectué par une station d'épuration à biodisque, d'une capacité de 800 équivalents habitants. Les lampadaires sont orientés de façon à éviter l'éblouissement des tortues marines la période de ponte.



NOS MAISONS DE QUARTIERS

Afin de préserver la longévité des bâtiments, la collectivité a procédé à la rénovation des maisons de quartiers de RIFLET et de CAFEIERE. Celles du bourg et de FERRY sont programmées pour le prochain exercice.



Maison de quartier de RIFFLET sécurisée



Maison de quartier de CAFEIERE Rénovée

AMÉNAGEMENTS DU CIMETIERE DE DESHAIES

Pour mettre aux normes le cimetière et mieux gérer l'espace, un ossuaire a été construit et mis à la disposition des familles.



Ossuaire du cimetière

LES TOILETTES DE GRAND-ANSE



LA STATION D'ÉPURATION DE GUYONNEAU

Cet équipement a été rénové et sécurisé



TRAVAUX EN COURS

à Petite Rivière

La protection des biens et des personnes est notre priorité absolue. Des travaux d'aménagement ont été entamés sur la Petite Rivière de Ferry pour limiter l'effet des inondations.

Le pont de Petite Rivière envahie par les eaux



NUMEROS UTILES

Services de la Mairie

Horaire d'ouverture :

Lundi - Mardi - Jeudi
de 07 h 45 à 12 h 30 (matin)
et de 14 h à 17 h 25 (après-midi)
Mercredi et vendredi de 07 h 45 à 13 h

STANDARD : Tel : 0590 28 44 44 - Fax : 0590 28 48 96

ETAT CIVIL : Tel : 0590 28 57 02

ELECTIONS -URBANISME : Tel : 0590 28 57 04

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

Tel : 0590 28 57 09 - Tel : 0690 75 45 64

BUREAU DES ÉLUS : Tel : 0590 28 57 06

COMPTABILITÉ : Tel : 0590 28 57 07

INFORMATIONS UTILES

PERMANENCE DES ÉLUS

NOM DE L'ÉLU	TITRE	COMPÉTENCES	JOUR
Jeanny MARC	Maire		Mardi matin
GAMIETTE Julien	1 ^{er} adjoint	Réglementation - Affaires financières et budgétaires	Mercredi matin
VALLUET Marie-Annick	2 ^{ème} adjointe - CCAS	Solidarité et actions sociales	Vendredi matin
VALLUET Angebert	3 ^{ème} adjoint	Développement Local Durable	Mardi après midi
GOUBIN Fred	4 ^{ème} adjoint	Aménagement du territoire	Jeudi après midi
OPET Ghislaine	5 ^{ème} adjointe	Environnement - Cadre de vie - Services Techniques	Lundi matin
MANIOC Alain	6 ^{ème} adjoint	Concertation - Vie associative et de quartier - animation	Vendredi matin
BARRE Augustina	7 ^{ème} adjointe	Insertion, emploi et formation	Jeudi matin
VALLUET Odette	Déléguée	Education et Jeunesse Caisse des écoles	Mardi matin
GUILLAUME Alphonse	Délégué	Gestion des Risques - Sécurité	Sur rendez vous
NISUS Eric	Délégué	Travaux	Lundi après midi
MOLONGO Rudy	Délégué	Sports et loisirs	Mercredi matin
PAUL Jacques	Délégué	Culture et communication	Sur rendez vous

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Bureau Service Social

0590 28 57 08

Mairie

Assistante sociale

0590 28 51 35

Mairie

Service

Développement

Animation

0590 28 59 39

Mairie annexe

POLICE

MUNICIPALE

Police Municipale

0590 28 57 05

0690 75 72 20

0690 74 71 31

EDUCATION

Caisse des écoles

0590 68 67 70

Centre BETHSY

Cuisine centrale

0590 28 41 22

Centre BETHSY

Collège MATOUBA

0590 28 40 97

Chemin de Lahaut

Ecole Jules

ANNEROSE - Riflet

0590 28 43 45

0690 92 16 07

Riflet

Ecole Ernestine

CHARLES - Ferry

0590 28 45 45

0690 93 84 77

Ferry

Ecole Audellon

BETHSY - Bourg

0590 28 43 21

0690 91 43 63

Bourg

Ecole

Agénor Beaujour -

Cafetière

0590 28 44 99

0690 93 86 38

Cafetière

(Maison d'Accueil

Parents/Enfants

(RAPE)

0590 68 41 95

Ferry

Réseau d'Aide

Spécialisée aux

Enfants en Difficultés

(R.A.S.E.D)

0590 68 37 87

BETHSY

Centre Technique

Municipal

0590 28 54 08

0690 99 05 37

Forban

CULTURE

Bibliothèque Municipale

590 28 58 41

Bourg

Syndicat

d'initiative

0590 68 01 48

Animobile

du Nord

0590 28 18 14

Riflet

SERVICES PUBLICS

Sécurité Sociale

0590 28 45 67

Rue de la Liberté

-Bourg

CLASS - Dispensaire

0590 28 41 11

Morne Bassin

LA POSTE

0590 28 41 00

Bd des Poissonniers

DOUANES

0590 28 41 19

Fax : 0590 28 53 82

Bourg

Communauté de

Communes du Nord

Basse Terre

0590 28 47 58

Fax : 0590 28 24 19

Bourg de Ste-Rose

SIVOM NORD

BASSE TERRE

0590 25 63 73

0590 25 69 09

Rue de la Mutualité

97129 LAMENTIN

EDF dépannage

0590 26 50 26

Fax : 0590 26 50 58

Bergevin

Pointe à pitre

Gendarmerie

0590 85 38 20

Chemin de Lahaut

GENERALE DES EAUX

0590 95 41 98

Collin -Petit Bourg

URGENCES

Centre de

Premières

Interventions

0590 28 41 37

Forban

Docteur Claude ROTH

0590 28.49.16

Rue de la Liberté -

Bourg

Docteur

Frantz UGOLIN

0590 82 86 72

Résidence du Marais-

Bourg

Dentiste

LATOURTE Renaud

0590 28 56 25

Résidence du Marais

Bourg

Pharmacie Alex

DIOCHOT

0590 28 44 21

Bd des Poissonniers

Bourg

Infirmière -

Valencia ZIEBEN

0590 28 43 22

Ziotte

Infirmière - Gisèle

ARSENAULT

0590 20 60 27

Bourg de Deshaies

Infirmière -

Cathy GAIDU

059068 46 57

Fond Hélot Ferry

Infirmière - Maggy

HILAIRE DESBONNES

0690 54 28 55

Cafetière

Annie ROMANA

Bourg

0690 75 47 56

Ambulance des Isles

0590 28 43 22

Ziotte

Ambulance

UGOLIN

0590 28 44 35

Ferry

Paroisse de Deshaies

0590 28 41 09

Rue de l'église - Bourg

Témoins

de Jéhovah

0590284946

Rue de la liberté



Le Département
Guadeloupe-la belle
Département de France

